



TOUR AUVERGNE MESSIEURS DE L'ALLIER

Cette épreuve a pour vocation l'intégration et l'initiation aux compétitions des joueurs "débutantes"

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du département de l'Allier avec terrain, affiliés au Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne

POUR LES EQUIPIERS : Être amateurs licenciés *FF Golf* et membres de l'association sportive du club représenté.

Dans la mesure du possible, on s'assurera que les joueurs NON-CLASSES inscrits ont participé à au moins une compétition individuelle de 18 trous dans leur club.

LIMITATION D'INDEX : Strictement supérieur à 18,5 (18,5 NON ; 18,6 OUI)

FORME DE JEU

Scramble à 2 NET Stable Ford

Chaque club pourra présenter 5 équipes au maximum, soit 10 joueurs maximum par club

Chaque équipe associe deux joueurs d'un même club, dont l'index est obligatoirement supérieur à 18,5

Le total des deux index, pour l'équipe, est strictement supérieur à 45,0 (total OK à partir de 45,1) le total des index devra toujours être inférieur à 85,0 (OK jusqu'à 84,9)

Néanmoins, une équipe incomplète pourra être complétée par une joueuse d'un autre club, le total des index devra toujours être supérieur à 45,0 et leur index être supérieur à 18,5

INSCRIPTION JOUEURS

L'inscription des joueurs doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 5 jours pleins avant chaque épreuve.

Pour chaque épreuve le rendez-vous sur le site est fixé à **8h30** pour un départ en shotgun à **9h00**

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu de 30€ fixé lors de la réunion des Présidents d'AS présents le 07 décembre 2023

DEROULEMENT & DROIT DE JEU

C'est le capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueuses (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équiptières inscrites). **Prix du repas 25€ maximum**
- ✓ La capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur au plus tard le jeudi précédent l'épreuve le nombre de joueurs qui ne participent pas au repas.
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

CLASSEMENT

Classement du jour : La somme des 3 meilleurs scores NET

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.*

Les éventuels points obtenus par une équipe constituée d'un joueur d'un club et d'un joueur d'un autre club seront répartis à 50% pour chacun des clubs concernés.





TOUR AUVERGNE

MESSIEURS DE L'ALLIER

Classement général :

- ✓ La somme des points de chaque rencontre déterminera le club Champion des rencontres des Messieurs de l'Allier.
- ✓ En cas d'égalité au classement le départage s'effectuera par le plus grand nombre de joueur de l'équipe dont l'index est strictement supérieur à 40, si l'égalité subsiste le club ayant gagné le plus de rencontre sera déclaré vainqueur

Lutte contre le jeu lent : le temps de jeu est fixé à 5h00 maximum sur tous les parcours de la compétition.

Une fois le temps écoulé, le club organisateur pourra, s'il juge nécessaire, d'utiliser la corne de brume pour signaler l'arrêt de la compétition et toutes les équipes devront terminer le trou en cours et rentrer au club house pour le recording.

Le décompte en Stable Ford se fera sur le nombre de trous joués.

Pour exemple une équipe ayant joué que 16 trous, verra son score calculé sur 16 trous. Pour les équipes ayant joué 18 trous, verront leurs scores calculés sur 18 trous.

C'est le club organisateur qui veillera à l'application du temps de jeu et du décompte des points

Le club organisateur adressera les résultats NET Stable Ford au CTGPA, dès la fin de rencontre par mail : comsportive@ctgolfauvergne.fr.

PRIX ET RECOMPENSES

A l'issu des 6 tours, les 3 premières équipes seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe classée 1^{ère}

DATES ET LIEUX

Lundi 22 avril	Jeudi 13 mai	Lundi 17 juin	Lundi 02 sept	Lundi 23 sept	Lundi 21 octobre
Avenelles	Ste Agathe	St Pourçain	Val de Cher	Montpensier	Vichy

